



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	17	24

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Le quorum étant atteint, Muriel BELTRAN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à François-Marie LUCCHETTI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Claudia TORRE) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Patricia BENIGNI).

Absents : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - François GRISANTI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°42-22-05-23

Objet : Acquisition des parcelles cadastrales section C numéro 1264 et 1267 dans le domaine public de la Commune.

La Commune est une personne morale qui possède des biens et des droits immobiliers, constituant son domaine dit « public ».

Le lieu-dit SPEZZIALACCIA, situé sur la Commune, est identifié comme une zone de futur aménagement pour la voie ferroviaire de l'arrêt dit Casatorra.

Les parcelles cadastrales section C numéro 1264 et 1267, pour une surface totale de 240m², appartiennent actuellement à Madame Veuve LEGATO Conception.

Une offre d'acquisition lui a alors été proposée par courrier en RAR 1A 199 041 1577 2 qui a donné suite à un accord, intervenu sur les modalités suivantes (courrier d'accord du propriétaire en date du 21 avril 2023) :

- acquisition au prix de 8,33 Euros du m² soit 2 000,00 Euros en totalité,
- parcelle libre de toute occupation,
- acquisition intervenant afin de constituer un aménagement pour la voie ferroviaire de l'arrêt dit Casatorra,
- les frais d'établissement de l'acte d'acquisition seront à la charge de la Commune de Biguglia.

L'acquisition intervenant pour un montant inférieur à 180 000 euros, l'avis du Service France Domaine n'est pas requis.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230526-42-22-05-23-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°19-02-02-20, attribuant les délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'ACQUÉRIR les parcelles cadastrales section C numéro 1264 et 1267 auprès de Madame Veuve LEGATO Conception pour un montant de 2 000,00 Euros ;

D'APPROUVER le classement des parcelles citées ci-dessus dans le domaine public ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer l'acte authentique en la forme administrative de vente ;

DIT que cette acquisition sera inscrite au budget :

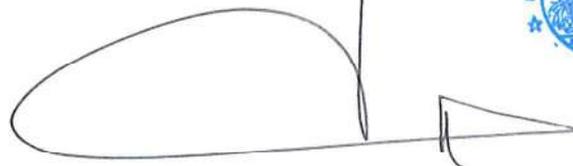
- au chapitre 21 : immobilisations corporelles,
- au compte 2111 : terrain nu ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230526-42-22-05-23-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023